

Annexe

ÉCHÉANCIER DES INSCRIPTIONS

PRIX GÉMEAUX 2012 – TÉLÉVISION, INTERNET ET NOUVEAUX MÉDIAS

CATÉGORIES (AINSI QUE LES CATÉGORIES DE MÉTIERS ET D'INTERPRÉTATION CORRESPONDANTES) > Prix spéciaux : voir au verso	DATE LIMITE D'INSCRIPTION POUR LES ÉMISSIONS DONT LA DIFFUSION EST COMPLÉTÉE AU 31 DÉCEMBRE 2011	DATE LIMITE D'INSCRIPTION POUR LES ÉMISSIONS DONT LA DIFFUSION N'A PAS ÉTÉ COMPLÉTÉE AU 31 DÉCEMBRE 2011
<ul style="list-style-type: none"> > DRAMATIQUE – série dramatique; comédie; téléroman > DOCUMENTAIRE – biographie ou portrait; société; culture; nature et sciences > SÉRIE DOCUMENTAIRE 	VENDREDI 3 FÉVRIER 2012	VENDREDI 2 MARS 2012
<ul style="list-style-type: none"> > HUMOUR – spécial humoristique; série humoristique > MAGAZINE – culturel; d'intérêt social; de services > VARIÉTÉS – série ou spécial de variétés ou des arts de la scène; talk-show; jeu; télé-réalité > ÉMISSION OU SÉRIE D'AFFAIRES PUBLIQUES > ÉMISSION OU SÉRIE DE SPORTS OU DE LOISIRS > ÉMISSION OU SÉRIE JEUNESSE – fiction; variété/magazine > ÉMISSION OU SÉRIE D'ANIMATION 	VENDREDI 3 FÉVRIER 2012	VENDREDI 9 MARS 2012
<ul style="list-style-type: none"> > PROJETS NUMÉRIQUES (SITES WEB ET/OU APPLICATIONS) RELIÉS À UNE ÉMISSION OU UNE SÉRIE > ÉMISSIONS ORIGINALES PRODUITES POUR LES NOUVEAUX MÉDIAS > ÉMISSIONS ORIGINALES INTERACTIVES PRODUITES POUR LES NOUVEAUX MÉDIAS 	VENDREDI 9 MARS 2012	

DATE LIMITE POUR L'ENVOI DU MATÉRIEL AUDIOVISUEL AUX PRIX GÉMEAUX TOUTES CATÉGORIES : 16 MARS 2012
 > Pour les épisodes ou émissions diffusés en direct après le 31 mars, veuillez contacter l'Académie.

ÉCHÉANCIER DES INSCRIPTIONS PRIX SPÉCIAUX

PRIX DE LA DIVERSITÉ

> **DATES ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ** : une émission de télévision de langue française diffusée entre le 1^{er} mai 2011 et le 30 avril 2012 ET inscrite au concours des prix Gémeux 2012 dans au moins une catégorie de prix. Tous les types d'émissions sont admissibles en autant qu'une émission reflète le caractère multiculturel et multiethnique d'ici.

Le prix de la Diversité a pour but de récompenser les émissions de télévision qui reflètent le mieux la diversité culturelle d'ici tout en respectant les normes d'excellence des prix Gémeux. Pour être considérée pour ce prix, une émission doit répondre aux critères d'admissibilité des prix Gémeux (voir cahier des règlements 2012). Tous les types d'émissions de langue française sont admissibles : fiction, documentaire, jeunesse, etc. Le prix récompense une émission et peut être remis à une ou plusieurs personnes ayant travaillé à l'émission. L'Académie remet un seul trophée par émission.

> **DATE LIMITE POUR RECEVOIR LES INSCRIPTIONS** : **Le vendredi 27 avril 2012 (inscription gratuite)**

> **FORMULAIRE D'INSCRIPTION DISPONIBLE AU** : www.acct.ca/prixgemeux/inscription

GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE

> Prix remis par l'Académie à une personnalité dont la carrière exceptionnelle a contribué au développement de la télévision ou des médias numériques d'expression française au Canada. Tout membre de l'Académie peut soumettre une candidature. Cette candidature doit être accompagnée d'un court justificatif et être appuyée par deux membres de l'Académie. Un jury de cinq membres, mandaté par le conseil d'administration, sélectionne trois candidatures. Le jury les soumet par la suite au conseil d'administration qui choisit le lauréat. Le conseil désigne un de ses membres pour présider le jury. Le jury peut aussi proposer des candidatures. Ce prix n'est pas remis nécessairement chaque année.

> **DATE LIMITE POUR RECEVOIR LES INSCRIPTIONS** : **Le vendredi 27 avril 2012 (inscription gratuite)**

PRIX JEAN-BESRÉ

> Prix remis par l'Académie à une personne, un groupe de personnes ou un organisme qui oeuvre dans le domaine de la production télévisuelle ou numérique et qui s'est démarqué par l'excellence, l'innovation ou l'originalité de son travail. La candidature soumise ne doit pas viser à récompenser le travail d'une personne, d'un groupe de personne ou d'un organisme déjà admissible dans l'une des catégories des prix Gémeux. La candidature doit être accompagnée d'un court justificatif et être appuyée par deux membres de l'Académie. Un jury de cinq membres, mandaté par le conseil d'administration, sélectionne trois candidatures. Le jury les soumet par la suite au conseil d'administration qui choisit le lauréat. Le conseil désigne un de ses membres pour présider le jury. Le jury peut aussi proposer des candidatures. Ce prix n'est pas remis nécessairement chaque année.

> **DATE LIMITE POUR RECEVOIR LES INSCRIPTIONS** : **Le vendredi 27 avril 2012 (inscription gratuite)**

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS VEUILLEZ CONTACTER :

Académie canadienne du cinéma et de la télévision
225, rue Roy Est, bureau 106, Montréal (QC) H2W 1M5
Téléphone : 514 849-7448 – Télécopieur : 514 849-5069
Courriel : gemeaux@acct.ca